

Marmoutier / Nouveau lotissement

Beiser environnement pose une citerne géante

Les nouveaux lotissements de Marmoutier se sont dotés d'une citerne à incendie de 120 m³. La cuve a été posée par Beiser environnement, une entreprise locale florissante qui cumule les contrats dans toute l'Europe.

■ La scène était spectaculaire. Faire venir une citerne incendie de 18 mètres de long sur trois de large à Marmoutier relevait du défi. Pour un montant de 22 084 € TTC, c'est l'entreprise bouxwilleroise Beiser environnement qui a décroché le contrat. « La plus grande difficulté résidait dans l'acheminement : la route la plus simple était interdite au convoi exceptionnel car le camion pesait plus de 50 tonnes », raconte Philippe Wohlgefarth, directeur marketing et communication de l'entreprise. La ville de Marmoutier a donc imposé une autre solution et l'accès s'est fait par un petit chemin. « Nous n'aurions jamais pu y accéder sans notre camion à remorque extensible, équipé d'une grue. Ce modèle est unique en France. L'accès au site était notre plus grande crainte. Le matériel a permis de repousser les limites », ajoute-t-il.



La citerne de 18 mètres de long a été acheminée à Marmoutier. (Documents remis)

Les deux entrepreneurs bouxwillerois ont travaillé en collaboration

Fabriquée sur mesure pour le nouveau complexe immobilier de 70 logements répartis dans cinq immeubles, la cuve a été posée par six hommes de Beiser et de GCM, entreprise de travaux publics de Bouxwiller. Car pour cette mission, les deux entrepreneurs bouxwillerois ont travaillé en collaboration. GCM s'est concentrée sur la préparation du terrain avant la pose de la cuve : elle a pris en charge les travaux de terrassement, creusé le trou pour réceptionner la citerne, qu'il a fallu sceller dans le béton et enfin remplir. « Nous sommes très satisfaits de ce partena-



La citerne pourra être recouverte par un parking.

riat entre nos deux entreprises de Bouxwiller. Nous avons déjà travaillé ensemble sur tout le grand Est, et nous sommes sûrs de la qualité de leur service. Au fil du temps, il s'est établie une réelle relation de confiance entre Bernard Cogniel, dirigeant de Beiser, et G. Metzger, patron de GCM », confie Philippe Wohlgefarth.

Quant à Beiser environnement, il s'est chargé de la mise en place de la cuve et de la livraison clé en main. Numéro un de la citerne en France, l'entreprise réalise 30 % de son chiffre d'affaires grâce à la vente de citernes. « Nous livrons environ 10 cuves de cette taille par an dans tout le pays, dont trois ou quatre en

Alsace », déclare Philippe Wohlgefarth. Mais les clients de cette entreprise de vente de matériel agricole par téléphone sont répartis dans toute l'Europe, notamment en Allemagne, Suisse, Belgique Luxembourg et Pologne.

Cette activité qui ne risque pas de s'amenuiser puisque la circulaire du 10 décembre 1951 oblige qu'une borne incendie débite 60 m³ d'eau par heure pendant deux heures. « Cet objectif est facile à réaliser en ville, mais en milieu rural, la pression dans les tuyaux est moindre car la consommation est moins importante. Du coup, il faut des réserves incendie supplémentaires pour compléter la diffé-

Une société florissante

Créée en 1976 par Annie et Bernard Cogniel, la société Beiser était, à ses origines, orientée vers la récupération de fer et métaux. Aujourd'hui, elle est la première entreprise française de vente de matériel agricole par téléphone. Située dans le domaine de la Reidt, à Bouxwiller, elle emploie 80 personnes et totalise un chiffre d'affaires de 25 millions d'euros, contre 305 000 € il y a 30 ans. 70 % de ce chiffre d'affaires provient de la vente destinée au monde agricole, 25 % de l'industrie, des collectivités locales et des promoteurs immobiliers. Enfin 5 % vient des particuliers qui investissent, par exemple, dans des maisons de jardin.

La vente de citernes est le point fort de l'entreprise. Qu'elles soient destinées à stocker du fioul ou de l'eau, elles représentent 30 % du chiffre d'affaires.

La société possède des clients dans toute l'Europe et en Afrique du Nord.

rence », explique le major Heller, du service de prévention du service départemental d'incendie et de secours.

Et si, pour l'instant, le lieu où est enterrée la citerne ressemble à un chantier, cela ne durera pas : les futurs habitants n'auront aucune nuisance visuelle à déplorer puisque le terrain peut être aménagé en espace vert ou en parking, selon les besoins.

Guillemette Jolain